Agaura
ACTIVATEUR DE PERFORMANCE

QUELS FRAIS PEUT-ON DEDUIRE DE SON BENEFICE ?

Modalités pratiques

Date : Mardi 6 février 2024
Horaires : 18h à 20h
Durée : 2h
Mode : Visioconférence
Prérequis : Non

Descriptif

L'objectif de cette formation est de vous permettre de mieux comprendre la notion de frais professionnels, connaître les dépenses admises en déduction par l'administration fiscale (et mon OGA).

Au cours de cette formation, vous allez aborder les notions suivantes : définition des frais professionnels et leur justification, les frais de déplacement : frais réels, indemnités kilométriques, amendes, repas, les frais de représentation : cadeaux, vêtements, etc..., les frais de domiciliation : loyer, eau, électricité, chauffage, immeuble pro.

Je m'inscris